

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre DUCERF, Maire.

**Présents** : M. Pierre DUCERF, M. Gérard BERLAND, M. Eric MARECHAL, Mme Marie-Pierre BERNARD, M. David BONNET, Mme Lourdès DA COSTA, Mme Chantal VOLAN, M. Yves GATEAUD, M. Régis TOURNUS, M. Jacques BOULOGNE, M. Julien GUENARD, M. Edouard DUCERF, M. Frédéric PRIEST.

**Excusée** : Mme Françoise BERTHIER

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Pierre BERNARD.

-----

### Marché transport scolaire 2016/2020 Circuit 40263

022/2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 31 mars 2012, parution dans le Journal de Saône-et-Loire le 04 avril 2016 et date limite des offres le 10 mai 2016 à 12 h.

Marché passé selon la procédure adaptée. Trois entreprises ont fait une offre.

L'ouverture des plis a eu lieu le 17 mai 2016 par la Commission d'Appel d'Offres.

Considérant que l'entreprise TRANSPORTS FONTAIME de DIGOIN 71160 est la mieux disant et présente toutes les garanties requises pour effectuer cette prestation ;

La Commission d'Appel d'Offres attribue le marché à :

**TRANSPORTS FONTAIME** pour un montant total de **82.904,64 € H.T. (pour les 4 ans)**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

### Marché Rénovation travaux salle des fêtes

023/2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que SARL COTE PLAN a lancé une consultation pour les travaux (procédure adaptée article 28 du code des marchés publics) par un avis d'appel public à la concurrence paru au Journal de Saône-et-Loire le 20/04/2016 pour le projet de rénovation de la salle des fêtes.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 19 et 30/5/2016 pour retenir les entreprises les mieux disantes :

Lot 1 : Réfection toiture, désamiantage, bac acier LATOUR Champforgeuil	73.891.05 € H.T.
Lot 2 : Plafond, dalles, isolation, peinture GIRARDON Charolles	28.900.00 € H.T.
Lot 3 : Chauffage gaz PORTERAT Palinges	18.289.60 € H.T.
Lot 4 : Electricité, sonorisation, éclairage secours, ventilation CD ELEC Paray	12.389.31 € H.T.
Lot 5 : Menuiseries Laurent BONNET Vendenesse	9.758,89 € H.T.

**Total**

**143.228,85 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

**Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale 024/2016**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire concernant la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale du 18/04/2016 ainsi que de l'arrêté portant projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de Paray-le-Monial, Digoin Val de Loire et du Charolais et l'extension à la commune de Le Rousset-Marizy.

Il précise que le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette mesure.

L'ensemble des membres présents vote à bulletin secret.

**Votants : 13**

**Résultat du vote** : 2 avis favorables, 11 avis défavorables

**A la majorité : EMET un avis défavorable**

**Enquête publique demande d'autorisation d'exploiter, en régularisation, une déchetterie et une plate-forme d'entreposage et broyage de déchets verts par la Communauté de Communes du Charolais 025/2016**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier de demande d'autorisation d'exploiter, en régularisation, une déchetterie et une plate-forme d'entreposage et broyage de déchets à Vendenesse-lès-Charolles, déposé par la Communauté de Communes du Charolais de Charolles,

Et après en avoir délibéré :

**- émet un avis favorable**

**Indemnité Elections Régionales 026/2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat participe aux dépenses d'assemblées électorales et que les crédits mis à la disposition de la commune peuvent être octroyés sous forme d'indemnités au personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**- DECIDE** d'accorder à Mme Bernadette GIRARDON, Rédacteur, la totalité de l'indemnité des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 afin de tenir compte du surcroît de travail entraîné par les opérations électorales et sa participation au dépouillement.

**Demande du produit des amendes de police 027/2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier du produit des amendes de police.

Il propose d'en faire la demande pour « l'aménagement centre bourg » VC n° 1 et VC n° 12 (carrefour) vers Place de l'église : pose de bordures, élargissement des trottoirs, pose de signalisation, marquage au sol dans le but de réduire la vitesse des usagers et sécuriser les piétons.

Le taux minimum de subvention est de 15 %, le taux maximum de 40 % avec des montants

plafonnés suivant les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'opération dont les devis s'élèvent à un montant de : **7.725,09 € H.T.**
- **AUTORISE** M. le Maire à présenter le dossier et solliciter le produit des amendes de Police pour l'année 2016.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.